

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 44

N°028

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL
Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine,
GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE
Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-
pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au
Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen,
COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS
Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul,
GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE
Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE
ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Sozig, OZHAN Mizgin,
SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et
Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

OBJET : Fixation des majorations des indemnités de fonction des membres du conseil municipal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 4 juillet 2020 constatant l'élection de la Maire et des adjoints ;

Vu la délibération fixant les indemnités de fonctions des membres du conseil municipal à compter du 4 juillet 2020

Vu le budget communal,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine au cours des trois précédents exercices budgétaires,

Considérant en outre que la Ville d'Aubervilliers forme à elle seule le canton d'Aubervilliers, dont elle est le bureau centralisateur,

Adoption à la majorité par 49 pour , 2 se sont abstenus(Safia BOUCHA, Jean jacques KARMAN)

DELIBERE :

Article 1^{er} : décide d'accorder à la maire et aux adjoints une majoration au taux de 15% des indemnités versée, au titre de commune siège du bureau centralisateur de canton.

Article 2 : décide la majoration des indemnités de Mme la maire et des adjoints au titre de la dotation de la solidarité urbaine au taux suivant :

- Maire : 111,65 %.
- 1^{er} et 2^e adjoints : 63,3 %.
- Autres adjoints : 51,39 %.

Article 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : **6531- 021 (602 – 6531- 021)**

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application de l'article L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

La Maire,



Karine FRANCLET

